



**HAL**  
open science

# L'environnement socio-économique de cinq lycées de la Réunion

Philippe Guillot

► **To cite this version:**

Philippe Guillot. L'environnement socio-économique de cinq lycées de la Réunion. *Expressions*, 1993, 02, pp.125-159. hal-02399779

**HAL Id: hal-02399779**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399779>**

Submitted on 9 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE CINQ LYCÉES DE LA RÉUNION

**Philippe GUILLOT**  
IUFM de la Réunion

**L**es étudiants qui se présentent au CAPES externe doivent, depuis la session 1992, passer une épreuve professionnelle orale. Celle-ci peut prendre deux ou trois formes suivant les disciplines concernées. Dans la plupart des disciplines, les candidats ont le choix entre deux options :

1. une interrogation s'appuyant sur un dossier professionnel constitué, au minimum, de six fiches relatant l'observation de situations d'enseignement, observation effectuée dans les classes de professeurs dits « d'accueil » ;

2. une interrogation prenant appui sur des documents de nature professionnelle proposés par le jury du concours, documents qui portent, bien entendu, sur des problèmes d'enseignement.

Cette deuxième option, supposant déjà une expérience professionnelle, est plutôt réservée à des candidats enseignant déjà (des maîtres auxiliaires, pour l'essentiel) ou ayant déjà enseigné ; en revanche, les étudiants qui viennent de terminer une licence ou une maîtrise s'inscrivent plutôt à l'option 1. C'est donc cette option qui est préparée en priorité à l'IUFM.

En tête des fiches qui constituent le dossier professionnel préparé par les candidats à l'option 1, il est demandé d'indiquer très brièvement, d'une part, les caractéristiques des établissements où ils ont été accueillis et où ils ont pu, par conséquent, observer des situations d'enseignement, et, d'autre part, les caractéristiques de l'environnement de ces établissements.

Bien entendu, il est peu probable que le jury de l'oral professionnel souhaite s'appesantir sur les caractéristiques purement physiques de l'environnement des établissements scolaires, encore que l'éloignement et la géographie particulière de la Réunion pourraient piquer sa curiosité. Ce qui peut, éventuellement, l'intéresser, et ce qui doit intéresser aussi les candidats au CAPES, c'est leur environnement socio-économique<sup>1</sup>. En effet, l'intérêt des élè-

1. Dans un article consacré à « L'épreuve professionnelle », paru dans le numéro 6 (mars 1993) de *Tienbô*, le bulletin de liaison de l'IUFM de la Réunion, page 2, Albert Lopez rapporte que les jurys de la session 1992 ont, dans leur ensemble, regretté qu'il soit souvent méconnu des candidats.

ves pour l'école, d'une part, et leurs résultats scolaires, d'autre part, sont fortement influencés par leur milieu familial (qui est la première, et la principale, instance de socialisation, le lieu privilégié de leur éducation), et plus particulièrement par le niveau culturel de leur mère, qui reste encore, aujourd'hui, la principale responsable de cette éducation. À la Réunion, le phénomène risque d'être d'autant plus sensible que les rôles sociaux de l'homme et de la femme sont encore souvent nettement différenciés.

Malgré tous ses efforts et les progrès accomplis, l'école d'aujourd'hui n'évite pas une certaine reproduction sociale : au haut niveau socioculturel des parents correspondent généralement une bonne adaptation des enfants au système scolaire et de bons résultats, et inversement. Nous en voulons pour preuve les résultats d'une étude réalisée dans notre académie et portant sur un panel de 1000 élèves entrés en sixième en 1986<sup>2</sup>. Outre la réussite supérieure des filles, elle démontre, en effet, qu'à la Réunion comme en métropole, les enfants nés dans certaines couches sociales ont plus de chances que d'autres de réussir à l'école. Au vu des résultats obtenus par les élèves constituant ce panel représentatif de la population scolaire de l'île, trois groupes de catégories socioprofessionnelles (CSP)<sup>3</sup> ont pu être mis en valeur :

- le premier correspond aux CSP qu'on peut qualifier de « favorisées » puisque leurs enfants entrent presque tous en classe de seconde : il s'agit des cadres et professions intellectuelles supérieures<sup>4</sup>, des industriels et des gros

2. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats détaillés de cette étude ne sont pas encore publiés ; toutefois, pour en connaître les principales conclusions, on pourra consulter *Le Nouveau Collège de la réussite pour tous*, Conseil général de la Réunion / Académie de la Réunion / ONISEP, 1992, 41 pages, et plus particulièrement le chapitre 2 consacré aux flux scolaires, rédigé par Claude Parain, responsable du service « statistiques » du rectorat et auteur de cette étude, qui en donne les principaux résultats et qui les commente dans les pages 15 à 17.

3. Depuis 1982, on doit dire PCS (professions et catégories sociales), du moins au niveau le plus agrégé de la nomenclature établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), mais les habitudes ont la vie dure... Précisons, en outre, que l'appartenance à une CSP est déterminée par la profession et la situation sociale du « chef de ménage » qui, généralement, est un homme.

4. Considérant que la revue s'adresse à un public varié, donc pas nécessairement spécialiste des sciences sociales en général, et de l'économie en particulier, certains points de vocabulaire seront précisés ; ceux qui souhaiteraient encore plus de précisions en ce domaine peuvent consulter le *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, clair et facile d'accès, réalisé sous la direction de Claude-Danièle Échaudemaison, Nathan, collection « Les Références », 1990, 332 pages ; concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, rappelons que l'INSEE inclut dans cette catégorie les professeurs, mais aussi les personnes exerçant des professions

commerçants<sup>5</sup>, et de la majeure partie des professions intermédiaires<sup>6</sup> qui, ensemble, constituent 12 % de l'échantillon ;

- la deuxième est constituée des CSP que l'auteur de l'étude, Claude Parain, qualifie de « moyennes » : il s'agit des employés<sup>7</sup>, des artisans et petits commerçants, des agriculteurs exploitants et des contremaîtres, dont la moitié seulement accède au lycée d'enseignement général et technologique, et un peu plus du quart au lycée professionnel (10 % d'entre eux ont même abandonné leurs études à la fin de leurs années de collège !)

- enfin, les CSP « défavorisées », qui constituaient 59 % de l'échantillon, et dont un tiers seulement des enfants entre en seconde, 40 % allant en lycée professionnel et... 18 % abandonnant le collège pour la vie active<sup>8</sup> (?) : ce sont les ouvriers, les personnels de service, les chômeurs et les inactifs de moins de 65 ans.

libérales, par exemple, des avocats, des architectes ou des médecins qui ont la double caractéristique d'avoir un haut niveau de qualification et d'exercer pour leur propre compte (*cf.* note suivante).

5. Lorsqu'un actif travaille pour son propre compte, on dit qu'il exerce une profession indépendante. Si cette activité suppose une haute qualification (*cf.* note précédente), l'INSEE parle de « profession libérale ». Si cet actif dirige une entreprise agricole, c'est un « agriculteur exploitant ». S'il dirige une entreprise commerciale, c'est, bien évidemment, un commerçant : « petit » s'il a moins de dix salariés, « gros » s'il a au moins dix salariés. S'il dirige une entreprise produisant des biens ou des services ne relevant pas des activités précédentes, c'est soit un « artisan », s'il a moins de dix salariés, soit un « chef d'entreprise » ou encore un « industriel », s'il a dix salariés et plus, et ce, bien entendu, quelle que soit sa qualification.

6. Hors les contremaîtres ; autrefois appelée « cadres moyens », cette catégorie est très disparate : c'est ainsi qu'on y trouve les cadres B de la fonction publique (donc les instituteurs), les professions intermédiaires de la santé (par exemple les infirmières, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes), les techniciens, les contremaîtres et les agents de maîtrise.

7. Hors personnel de service ; il s'agit ici des employés de bureau et de commerce, des policiers et des militaires.

8. La population active est constituée des personnes qui exercent, ou qui cherchent à exercer, une activité professionnelle. Cette définition implique que, dans le langage des économistes et des sociologues, les chômeurs sont des actifs (temporairement, en principe, privés d'emploi), et les femmes au foyer qui s'occupent des repas, de la vaisselle, de la lessive, des courses, des enfants, etc., sont des inactives... les employées de maison, qui sont payées pour faire la même chose, étant des personnes actives ! Avoir un emploi a, on le sait, été longtemps la principale revendication des femmes en quête de dignité et aussi... d'un deuxième revenu : dans notre société dite « de consommation de masse », les ménages cherchent à toujours plus consommer.

Chaque établissement est donc tributaire de son secteur de « recrutement », de ce que l'on appelle, dans l'Éducation nationale, la carte scolaire<sup>9</sup>. Si son environnement socio-économique est constitué principalement d'activités de production de biens ou de services qui nécessitent une grande quantité de « matière grise », donc une main d'œuvre fortement diplômée (on dit aujourd'hui « hautement qualifiée »...), il y a de fortes chances pour que l'établissement ait de bonnes classes et des résultats satisfaisants aux examens tout en ayant peu de problèmes, de discipline notamment. Ce ne sera évidemment pas le cas si ces activités, plus « traditionnelles », nécessitent une forte proportion de travailleurs peu qualifiés, médiocrement payés et fortement menacés par le chômage. On voit, à ce propos, les nuances qu'il faut apporter au jugement positif que l'« opinion publique » porte sur tel ou tel établissement scolaire qui aurait les meilleurs résultats aux examens, au baccalauréat, par exemple, parce qu'il aurait, soi-disant, les meilleurs professeurs, alors qu'il bénéficierait, tout simplement, d'un apport massif d'enfants de catégories sociales à fort capital, culturel notamment, par exemple d'enfants de « cols blancs », et plus particulièrement de cadres, « moyens » ou « supérieurs », pour reprendre l'ancienne terminologie de l'INSEE.

Certes, on se doute bien, sans qu'il y ait besoin de faire des études très savantes, que le recrutement des lycées de Saint-Denis sera différent de celui des lycées de Saint-Benoît ou de Saint-Joseph. Il risque même de l'être notablement tant il est vrai que la Réunion a un caractère disparate, et pas seulement sur le plan physique : l'antenne locale de l'INSEE n'a-t-elle pas, il y a quelques années, publié une brochure constituée, pour l'essentiel, de 25 cartes, qu'elle a, significativement, intitulée : *Réunion, l'île aux contrastes*<sup>10</sup> ? Pourtant, il nous a semblé intéressant d'essayer d'aller au-delà des apparences en cherchant à caractériser de façon précise les populations qui, en quelque sorte, alimentent certains établissements, puisque cela devrait permettre aux candidats au CAPES de mieux connaître ce qu'on pourrait appeler le « profil social » de chacun d'eux. Bien entendu, ceci ne suffira pas à parfaitement caractériser ce qu'on pourrait également appeler le « profil social » de chaque

9. Nous ne méconnaissons pas l'existence de dérogations à cette carte scolaire ; mais on peut penser que, si elles risquent d'être fréquentes pour des collèges ou des écoles primaires proches, elles doivent être beaucoup plus rares pour des lycées relativement éloignés les uns des autres, comme c'est le cas à la Réunion (sauf à Saint-Denis, mais, en ce cas, on reste dans le même secteur de recrutement des élèves) : on voudra bien, en conséquence, les considérer comme négligeables dans le cadre d'une étude qui ne concerne que des lycées.

10. Sous la direction de Patrick Momal, collection « Les Dossiers de l'économie réunionnaise », numéro 8, mai 1987, 60 pages.

classe visitée dans le cadre des stages de pratique accompagnée : chaque section, en particulier en lycée, a son propre type de recrutement. Toutefois, cela n'enlève rien au fait que chaque établissement doive accepter la contrainte de son environnement socio-économique et, en quelque sorte, la gérer : là où le secteur de recrutement est favorable, toutes les filières pourront, d'une façon ou d'une autre, en tirer profit ; là où il ne l'est pas, certaines d'entre elles risquent fort d'être, en quelque sorte, sacrifiées. Concrètement, quelque soit le secteur de recrutement d'un lycée, la section S sera favorisée puisque telle est la volonté du ministère (...et des couches sociales « favorisées » !) qui souhaite pouvoir faire face à la pénurie de scientifiques que connaît la France aujourd'hui. Si l'environnement socio-économique est favorable, il y aura tout de même des élèves de milieu « favorisé » à orienter vers des sections moins « nobles », par exemple la section B, économique et sociale ; en revanche, s'il est défavorable, ce sera moins facilement le cas.

Pour ne pas alourdir excessivement notre propos, et parce que ce modeste travail était initialement destiné aux étudiants qui préparent le CAPES de sciences économiques et sociales, cette étude sera circonscrite aux secteurs fournissant l'essentiel de leurs élèves aux cinq lycées d'enseignement général où ils doivent faire leurs stages de pratique accompagnée. Ces secteurs correspondent, pour ces cinq lycées, à deux communes : une grande, où le lycée lui-même est implanté, et une petite, voisine.

Ceci n'est pas toujours le cas. Par exemple, le lycée des Avirons, qui est en-dehors du champ de la présente étude, recrute ses élèves sur trois communes : Saint-Leu, Les Avirons et L'Étang-Salé. Par ailleurs, il y a parfois plus d'un lycée d'enseignement général et technologique dans une même commune. C'est, bien entendu, le cas de Saint-Denis où on trouve quatre lycées publics d'enseignement général et technologique (Bellepierre, Georges-Brassens, Leconte-de-Lisle et Lislet-Geoffroy) et deux lycées privés (Levasseur, sous contrat, et Bernardin-de-Saint-Pierre) ! Ce sera le cas dès la rentrée prochaine au Tampon, avec l'extension du lycée professionnel Boisjoly-Potier, au quatorzième kilomètre, qui décongestionnera, grâce à l'ouverture de classes de seconde d'enseignement général (probablement six), le dernier (trop) grand lycée de l'île, Roland-Garros. Dans ce type de situation, faute de statistiques à un niveau inférieur à la commune, nous considérerons que le lycée étudié a pour secteur de recrutement tout le district, pariant, en quelque sorte (de façon trop téméraire ?), sur son homogénéité socio-économique. Par ailleurs, en-dehors des lycées de Saint-Denis qui se trouvent dans le même secteur de recrutement, les lycées sont suffisamment éloignés les uns des autres pour que les dérogations à la carte scolaire puissent être considérées comme marginales. Enfin, tel lycée qui propose des filières

« rares » de l'enseignement technique reçoit des élèves de bien d'autres communes que la sienne, et parfois même de toute l'île. Nous n'en tiendrons pas compte<sup>11</sup>, considérant le phénomène comme, en général, marginal : on verra pourtant que le lycée Roland-Garros, par exemple, recrute beaucoup plus d'élèves à Saint-Pierre (408 soit 28,6 % de son effectif total actuel), donc dans le secteur de recrutement du lycée de Terre-Sainte, qu'à Entre-Deux qui, il est vrai, est la commune de l'île la moins peuplée et ne fournit que peu d'élèves au second cycle de l'enseignement secondaire.

Les cinq lycées dont nous nous proposons d'analyser ici l'environnement socio-économique sont les suivants<sup>12</sup> (pour chacun d'eux, nous mentionnons les deux communes qui en constituent le secteur de recrutement et le nombre d'élèves qui y est domicilié) :

1. le lycée Roland-Garros, au Tampon : 2804 élèves, dont 1698 dans l'enseignement général, principalement domiciliés au Tampon (pour 56,5 % d'entre eux ; Entre-Deux, bien que faisant partie du secteur de recrutement de cet établissement ne lui fournit que 1,7 % de ses effectifs) ;

2. le lycée Évariste-de-Parny, à Saint-Paul : 1659 élèves, dont 1158 dans l'enseignement général, provenant presque essentiellement de Saint-Paul (pour 85,4 % d'entre eux) et de Trois-Bassins (5,8 %) ;

3. le lycée Leconte-de-Lisle, à Saint-Denis : 1533 élèves domiciliés soit à Saint-Denis (81,3 %), soit à Sainte-Marie (11,6 %) ;

4. le lycée Jean-Hinglo, au Port : 1428 élèves, dont 673 seulement dans l'enseignement général, en raison de la présence de nombreuses formations techniques et professionnelles, originaires du Port, pour 53,9 % d'entre eux, et de La Possession, pour 22,4 % ;

5. le lycée Louis-Antoine-Roussin, à Saint-Louis : 959 élèves, dont 511 dans l'enseignement général, principalement domiciliés à Saint-Louis (63,7 %) et à Cilaos (10,1 %).

L'INSEE, dans ses enquêtes, et surtout à chaque recensement, recueille des renseignements portant souvent sur des réalités très concrètes. Judicieusement regroupés, ils devraient nous permettre d'avoir une vue aussi précise et claire que possible des cinq secteurs de recrutement définis ci-dessus. Les chiffres qui suivent ont été obtenus (sauf indication contraire) à partir des

11. Faute de place pour affiner l'analyse dans le cadre d'une étude de dimensions aussi modestes.

12. Les chiffres cités ici nous ont été fournis par le service statistique du rectorat ; ils concernent la présente année scolaire et excluent les formations supérieures courtes dispensées dans ces lycées.

résultats du dernier recensement général de la population<sup>13</sup> qui, seul, pouvait nous fournir des statistiques quasi exhaustives sur chaque commune.

Nous analyserons d'abord les conditions de vie des populations de ces secteurs<sup>14</sup>, à travers divers indicateurs de l'utilisation de leurs revenus, faute de connaître ces revenus eux-mêmes. Ensuite, nous chercherons à savoir de quelles activités elles tirent leurs revenus, et même dans quelle mesure elles sont réellement « actives » au sens économique du terme, tant il est vrai que le chômage est particulièrement important à la Réunion. Enfin, au vu de ces conditions de vie et de ces différents types d'activité, nous nous demanderons quelle est la stratification sociale, dans chacun des secteurs de recrutement étudiés, et nous essaierons de savoir si on retrouve cette stratification dans chacun des cinq lycées, ou si, au contraire, certaines couches sociales y sont, en quelque sorte, sur-représentées, pendant que d'autres seraient sous-représentées, les premières pouvant être considérées comme « favorisées » alors que les secondes seraient « défavorisées ». Nous saurons ainsi, d'une part, dans quelle mesure on peut, dans le second degré à la Réunion, parler de reproduction (ou de viscosité) sociale, et, d'autre part, lesquels parmi ces cinq lycées peuvent être considérés comme favorisés ou non suivant que les couches sociales favorisées y sont très représentées ou pas.

## **Les conditions de vie**

Se demander quelles sont les conditions de vie autour des cinq lycées dont nous étudions l'environnement socio-économique, c'est, en premier lieu, se demander quel est le niveau de vie des populations dont ils scolarisent les enfants. Or, le niveau de vie est principalement déterminé par les revenus. Malheureusement, les données en ce domaine sont très pauvres et, pour les compléter, nous devons, en quelque sorte, nous rabattre sur la manière dont ces populations ont utilisé, et utilisent encore, leurs revenus, c'est-à-dire sur la partie la plus visible de leur patrimoine : essentiellement le logement et l'équipement de ce logement.

13. Et, plus particulièrement, dans les deux recueils suivants, publiés par l'INSEE : *Logement-population-emploi : communes-arrondissements-unités urbaines*, 1991, 105 pages, et *Population-activité-ménages : le département et ses communes*, 1992, 177 pages.

14. Que ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'est de l'île ne voient aucune volonté délibérée d'exclusion de cette région, mais les étudiants en sciences économiques et sociales, à qui ce travail était initialement destiné, n'y ont pas, pour le moment du moins, de conseillers pédagogiques / professeurs d'accueil.

Concernant les revenus, nous ne disposons de statistiques fiables par commune, pour la période récente, que pour le revenu minimum d'insertion (RMI). Le RMI, rappelons-le, a été créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, à l'initiative du gouvernement Rocard. Cette loi disposant que « toute personne [...] a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (article 1<sup>er</sup>), « toute personne résidant en France dont les ressources [...] n'atteignent pas le montant du revenu minimum défini à l'article 3, qui est âgée de plus de vingt-cinq ans ou assume la charge d'un ou plusieurs enfants » (article 2) peut bénéficier de ce RMI. Les statistiques concernant le RMI sont donc tout de même fort intéressantes car elles constituent un indicateur de pauvreté. On peut, en effet, penser, même si cela peut sembler un peu trop simplificateur, que plus il y a de « RMistes » dans une région, plus cette région est déshéritée.

Voici, pour l'ensemble de l'île, quelques chiffres qui permettront de mieux prendre la mesure du problème : il y avait, à la Réunion, au 31 décembre 1991, près de 50 000 allocataires représentant environ 136 000 personnes, soit la moitié des « RMistes » des départements d'outre-mer et 9 % du total national (pour une population qui ne représente qu'un peu plus de 1 % de la population française totale !). En 1991, la Caisse d'allocations familiales (CAF) a versé plus d'un milliard de francs au titre du RMI, soit 1822 francs par personne en moyenne et... 40 % de plus que le montant total des allocations familiales elles-mêmes<sup>15</sup> !

Dans le tableau 1, nous avons classé les principales communes des différents secteurs par ordre décroissant de la proportion des ménages ou de la population concernés, ce qui donne une première image des différences entre elles.

Contentons-nous, pour le moment, d'observer que les secteurs de Saint-Paul et, surtout, de Saint-Louis, qui ont une proportion de « RMistes » supérieure à la moyenne réunionnaise, paraissent nettement défavorisés. Saint-Denis, au contraire, où la proportion de « RMistes » est deux fois plus faible, et, à un degré moindre, la région du Port, sont dans une situation nettement plus favorable.

15. Source : *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93*, sous la direction de Christian Samy, INSEE, pages 100 et 101.

**Tableau 1 : Les bénéficiaires du RMI**

Communes	Nombre de « RMistes » (1)	En % des ménages (1)	En % de la population de 15 ans et + (2)
SAINT-LOUIS	3 261	41,5	<b>15,1</b>
Cilaos	593	36,1	13,1
SAINT-PAUL	6 633	35,7	<b>12,7</b>
Trois Bassins	667	42,2	14,7
LE TAMPON	3 913	28,7	<b>11,3</b>
Entre Deux	354	30,8	11,9
LE PORT	2 675	28,3	<b>10,7</b>
La Possession	1 001	23,4	8,8
SAINT-DENIS	6 169	18,2	<b>7,1</b>
Sainte-Marie	1 339	28,2	9,5
<b>RÉUNION</b> entière	<b>48 501</b>	<b>31,2</b>	<b>11,7</b>

(1) Au premier janvier 1992.

(2) Au recensement de mars 1990.

Sources : INSEE et CAF.

Voilà, pour la répartition des revenus par zone géographique, tout ce dont nous disposons comme données récentes. Heureusement, grâce aux recensements, nous possédons, en revanche, de nombreux indicateurs concernant l'utilisation des revenus, ce qui, finalement, est, peut-être, plus fiable : on déclare plus facilement qu'on dispose d'un magnétoscope ou d'un congélateur que ce que l'on gagne, et, même quand on accepte de dire ce que l'on gagne, soit on a tendance à le minimiser volontairement, soit on ne pense qu'au revenu professionnel<sup>16</sup> alors qu'il y en a bien d'autres (revenus sociaux, revenus du capital, mobilier ou immobilier, et... gains du jeu<sup>17</sup> !)...ce qui revient encore à le minimiser.

La deuxième série d'indicateurs de niveau de vie, après le RMI, concerne donc le logement. En-dehors de se nourrir, quoi de plus important, pour une population, que de se loger ?

16. En outre, les travailleurs indépendants, les agriculteurs ou les artisans qui ne tiennent pas une comptabilité digne de ce nom, par exemple, connaissent-ils toujours parfaitement ce qu'ils gagnent ?

17. Sans compter les revenus de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie souterraine, et, notamment, du travail au noir, dont l'importance, pourtant notoire à la Réunion, n'a pu, pour le moment, être précisée.

**Tableau 2**  
**Logement : quelques caractéristiques essentielles**  
**des résidences principales (1990, en %)**

Secteurs de recrutement des élèves	Logements de fortune	Logements dans des immeubles collectifs	Nombre moyen de personnes par pièce	Logements anciens (achevés avant 1975)
Saint-Denis	4,1	35,6	0,97	54,6
Le Port	7,5	23,0	1,08	42,7
Saint -Paul	6,7	6,9	1,02	40,4
Saint -Louis	3,5	1,7	0,99	51,2
Le Tampon	3,2	6,7	0,86	48,6
RÉUNION	4,7	14,5	0,97	52,4
FRANCE métro. (1)		43,0	0,68	73,2

(1) Les statistiques sur la France fournies à titre de comparaison avec la Réunion, dans ce tableau comme dans les suivants, s'entendent uniquement pour la France métropolitaine ; ils sont soit extraits des recueils suivants publiés par l'INSEE, soit calculés à partir de données qu'ils fournissent : il s'agit des *Tableaux de l'économie française, édition 1992* ou, le plus souvent, du *Recensement général de la population de 1990 : population-activité-ménages, la France et ses régions*, 1992, 201 pages.

Sur les différents types de logements, l'INSEE fournit des statistiques qui ne sont pas sans intérêt, mais la distinction entre les cinq types de logements qui suivent n'est pas dénuée d'ambiguïté :

- les habitations de fortune (5 % de l'ensemble des logements à la Réunion) ;
- les cases traditionnelles (25 %) ;
- les maisons traditionnelles (15 %) ;
- les maisons en dur (41 %) ;
- les immeubles collectifs (14 %) <sup>18</sup>.

La différence entre les habitations de fortune et les cases traditionnelles, d'une part, puis entre ces dernières et les maisons traditionnelles, d'autre part, ne saute pas aux yeux. L'INSEE lui-même admet <sup>19</sup> que « la diversité du parc est difficilement décrite par ces catégories forcément simplificatrices ». Néanmoins, l'INSEE considère que les cases traditionnelles font partie des logements qu'on peut considérer comme « précaires et insalubres », et qui

18. Source : *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op. cit.*, page 87.

19. *Idem*, page 86.

constituent actuellement à peu près 30 % du parc. Dans le cadre de ce bref travail, nous nous bornerons à relever, parmi les cinq catégories de logements que distinguent les recensements, celles qui ne prêtent guère à confusion, à savoir :

- les « habitations de fortune »<sup>20</sup>, qui correspondent à ce qu'on appelle couramment des bidonvilles (colonne 1 du tableau 2), et qui seront, en quelque sorte, un nouvel indicateur de la pauvreté relative de chaque secteur étudié ;

- les « immeubles collectifs », c'est-à-dire les appartements, dont la fréquence aura au moins le mérite de dénoter le caractère citadin ou non de la population étudiée (colonne 2 du tableau 2).

Par ailleurs, pour l'ensemble des logements, et pour compléter les informations précédentes, nous essaierons, grâce, là encore, à des indicateurs simples et facilement identifiables, d'en connaître :

1. l'âge (colonne 3 du tableau 2) ;
2. la taille « relative » (colonne 4) ;
3. le confort (tableau 5).

Première information à extraire du tableau 2 : il n'y a plus guère d'habitat insalubre (moins de 5 % de l'ensemble des logements), même si, bien entendu, c'est encore trop. Ce sont les régions du Port et de Saint-Paul qui sont les plus mal loties en ce domaine pendant que les régions du sud, les plus rurales, se situent légèrement en-dessous de la moyenne. Ensuite, et il n'y a là aucune surprise, au vu du pourcentage d'appartements (près de 40 %), c'est la région de Saint-Denis qui est la plus urbanisée (mais elle l'est moins que la moyenne nationale !), devant celle du Port (environ 25 %), laissant loin derrière les autres régions. Cela a-t-il un effet sur l'espace vital dont chacun dispose dans son logement ? Difficile à dire: c'est dans la région du Tampon, où l'on ne manque pas de place, que les logements sont les plus vastes, mais c'est dans celle de Saint-Paul, tout aussi rurale, que les logements sont les plus petits, la région de Saint-Denis, se situant dans l'exacte moyenne de la Réunion. Notons au passage que les logements sont, en moyenne, nettement plus vastes en métropole, du moins relativement à la population qui les habite : à surface égale, il est vrai, les familles métropolitaines, moins prolifiques que les familles réunionnaises, ont nécessairement plus d'« espace vital ». Le relatif

20. Elles sont définies comme des « locaux impropres à l'habitation, cependant occupés à l'époque du recensement » (*Population-activité-ménages : le département et ses communes, op. cit.*, page 174, qui « sont en bois ou en tôle » (*Logement-population-emploi : communes-arrondissements-unités urbaines, op. cit.*, page 102).

entassement que l'on note à la Réunion<sup>21</sup>, éminemment préjudiciable à la concentration que nécessite le travail scolaire, est donc évidemment lié à la dimension des familles en général, et à l'importance des familles nombreuses en particulier : à la Réunion, l'indice synthétique de fécondité était encore de 2,6 enfants par femme en 1991<sup>22</sup> contre 1,8 en métropole<sup>23</sup>. Il est vrai qu'il atteignait ici 6,07 enfants en 1967<sup>24</sup> ! Conséquence logique : dans notre île, le nombre moyen de personnes par ménage<sup>25</sup>, en baisse constante, est tout de même encore de 3,8<sup>26</sup> contre moins de trois en métropole aujourd'hui, vivant, notons-le, dans des logements de plus en plus vastes : 3,9 pièces par logement au recensement de 1990 contre 3,1 à celui de 1967. L'effort de construction de logements se manifeste dans l'extrême jeunesse du parc : la moitié des résidences principales a été construite après 1975, contre un quart en métropole ! C'est l'ouest de l'île qui, visiblement, a fait le plus gros effort de construction (mais nous avons vu plus haut que c'est pourtant là qu'il reste encore le plus d'habitations insalubres...). À l'opposé, c'est à Saint-Denis que l'habitat est le plus ancien : le poids du centre-ville « historique », sans doute...

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans les détails, on observe que les familles nombreuses (voir graphique<sup>27</sup>) se trouvent plutôt dans les secteurs du Port, de Saint-Louis et, surtout, de Saint-Paul (d'où la relative surpopulation des logements observée plus haut), là où, précisément il y a le plus de jeunes dans la population (tableau 3). Et, bien entendu, ce sont les secteurs de Saint-Paul et de Saint-Louis qui ont la plus forte proportion de jeunes en âge d'aller au lycée (autour de 11 % de la population, au-dessus de la moyenne réunionnaise, elle-même très au-dessus de la moyenne métropolitaine).

21. 43 258 logements y seraient surpeuplés (source : *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op.cit.*, page 89).

22. Cf. *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op. cit.*, page 38.

23. Cf. *L'État du monde, édition 1993, La Découverte*, page 140.

24. Cf. *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op. cit.*, page 37.

25. Rappelons que, en sciences sociales, « ménage » et « famille » sont des concepts différents. L'INSEE en donne une définition très précise : le ménage est l'« ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté », alors que la famille est la « partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple de fait, et, le cas échéant, de ses enfants célibataires (eux-mêmes sans enfant) » (*Tableaux de l'économie française, édition 1992*, sous la direction de Sylvie Mary et Marc Tapiéro, INSEE, page 24).

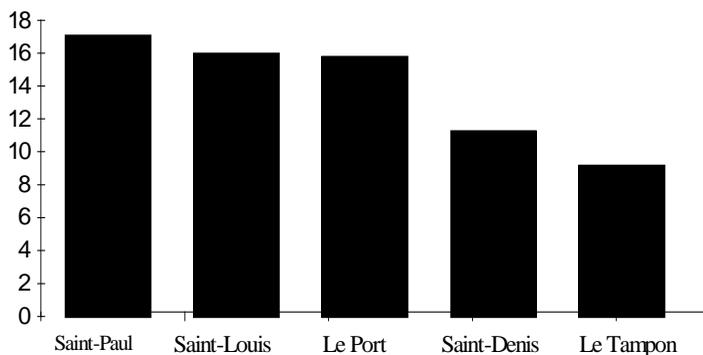
26. Cf. *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op. cit.*, page 89.

27. On remarquera, à titre de comparaison, qu'en métropole, 2,1 % seulement des familles avaient plus de trois enfants au recensement de 1990...

**Tableau 3 : Structure par âges** (en 1990, en pourcentage)

Secteurs	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	15-19 ans
Saint-Denis	38,2	35,7	18,2	5,9	2,0	10,2
Le Port	42,3	35,3	15,3	5,5	1,7	10,2
Saint-Paul	41,7	34,0	16,4	6,2	1,8	11,4
Saint-Louis	41,1	33,0	16,9	6,8	2,2	10,8
Le Tampon	38,5	33,1	18,9	7,1	2,3	9,7
RÉUNION	39,9	34,2	17,2	6,5	2,1	10,4
FRANCE métrop.	26,5	30,3	23,3	12,8	7,1	7,4

Pour compléter ces quelques indications concernant les logements, voyons maintenant dans quelle mesure il fait bon y vivre, et ce à travers quelques chiffres d'un confort qu'on voudra bien considérer comme élémentaire (tableau 4).

**Pourcentage de familles ayant plus de trois enfants de moins de 25 ans à charge** (en 1990, pour chaque secteur)

**Tableau 4 :**  
**Résidences principales : quelques éléments de confort**  
 (en 1990, en %)

Secteurs	Logements dépourvus d' électricité	Logements dépourvus d'eau courante	Logements ayant l'eau chaude	Logements ayant baignoire ou douche	Logements dotés de WC intérieurs
Saint-Denis	1,9	1,2	54,7	88,3	85,0
Le Port	6,3	2,6	26,8	76,6	72,7
Saint-Paul	6,2	2,1	28,0	53,0	44,7
Saint-Louis	7,0	3,3	27,4	63,0	58,6
Le Tampon	2,9	2,9	53,4	87,8	79,7
RÉUNION	4,7	2,2	38,5	74,5	70,5
FRANCE métr.				93,4	93,5

En 1990, on le voit, la plupart des Réunionnais disposent de l'électricité et de l'eau courante (on aurait aimé pouvoir dire « la totalité des Réunionnais »...). Toutefois, il y a encore plus d'un Portoïse et plus d'un Saint-Paulois sur vingt qui ne dispose pas de l'électricité. C'est aussi dans les deux régions du Port et de Saint-Paul, auxquelles on doit ajouter celle de Saint-Louis, encore plus mal lotie, qu'on trouve le plus de logements privés de l'eau courante ; et c'est encore dans ces trois secteurs qu'on trouve le moins de logements disposant d'eau chaude et d'équipements permettant l'hygiène la plus élémentaire : baignoire, douche ou toilettes à l'intérieur du logement.

On constate à quel point, en matière de logement, les indicateurs sont plutôt favorables aux secteurs du Tampon et de Saint-Denis, à cette nuance près, concernant ce dernier, que les Réunionnais n'apprécient pas toujours d'être logés en appartement. La concentration de la population dans le chef-lieu, conjuguée à un relief hostile et à une surface réduite, fait qu'il est de plus en plus difficile de faire autrement.

Comme pour les logements qui, bien que plus récents, apparaissent moins spacieux et confortables que ceux de métropole, la Réunion accuse encore un certain retard en matière de biens de consommation durables, biens que l'on trouve, du reste, pour la plupart, dans le logement dont ils constituent l'équipement (tableau 5). Toutefois, le taux d'équipement des ménages réunionnais s'élève rapidement sous l'effet de la hausse des revenus distribués<sup>28</sup> et tend à rejoindre les taux métropolitains, même si le retard est encore considérable

28. Cf. *Tableau économique de la Réunion*, édition 92-93, pages 96 et 97.

pour le lave-linge et... l'automobile. Nous ne sommes donc pas près de voir la fin des embouteillages :

1. Les Réunionnais, y compris les Dionysiens (!), sont sous-équipés à la fois en première et en deuxième voitures (concernant cette deuxième voiture, un quart des ménages métropolitains la possède déjà contre un dixième des Réunionnais...).

2. Eu égard à la structure par âges de la population (*cf.* tableau 3), ce sont des dizaines de milliers de jeunes qui vont passer, dans les prochaines années, le permis de conduire...

3. Le niveau de vie, quoi qu'on dise, augmentant, la possibilité d'acheter une voiture va aller en s'accroissant.

Nous avons classé, dans le tableau 5, les quelques équipements qui nous ont paru les plus significatifs en fonction de l'importance que les Réunionnais semblent leur accorder si l'on en croit les chiffres du dernier recensement : à gauche, l'équipement le plus indispensable à leurs yeux, le réfrigérateur, que neuf ménages sur dix possèdent, et, vers la droite, les équipements moins indispensables. Ce sont, de loin, les ménages du secteur de Saint-Denis qui sont les mieux équipés. Ce sont aussi, d'assez loin, les secteurs de Saint-Louis et de Saint-Paul (encore !) qui sont les moins bien équipés, avec une curiosité de taille, concernant ce dernier : le pourcentage « élevé » (11,4 % : deux fois moins qu'en Métropole, tout est relatif...) de ménages possédant au moins deux voitures. Deux raisons probables à cela :

1. la proportion importante de hauts revenus résidant dans les cités balnéaires de Saint-Gilles et de La Saline (nous y reviendrons quand nous examinerons la stratification sociale) ;

2. corollaire ? La proportion importante de travailleurs résidant sur la commune de Saint-Paul mais travaillant à Saint-Denis, ce qui nécessite un moyen de déplacement supplémentaire quand le conjoint ne travaille pas au même endroit : Saint-Paul, ville-dortoir ?

Ceci nous rappelle combien chaque secteur (surtout celui de Saint-Paul ?) peut être contrasté : n'est-ce pas, justement, dans ce secteur de Saint-Paul et dans celui du Port, que nous avons noté le plus souvent l'absence d'eau courante et d'électricité ?

**Tableau 5 : L'équipement des ménages** (en 1990, en pourcentage)

Secteurs	Réfrigérateur (1)	Téléviseur	Téléphone	Lave-linge	Congélateur (2)	Au moins une voiture
St-Denis	95,1	88,9	83,0	63,9	27,5	61,8
Le Port	89,8	85,9	76,2	54,2	29,5	49,2
St-Paul	74,7	71,2	67,0	40,2	20,5	42,3
St-Louis	84,3	79,9	72,2	45,5	21,6	38,4
Tampon	88,7	84,1	77,4	64,9	32,7	56,8
RÉUNION	89,5	84,5	77,3	53,7	26,7	50,6
FRANCE métr.	97,7	93,9	92,5	87,0	40,2	75,6

(1) Réfrigérateurs, y compris réfri-congélateurs ; (2) Réfri-congélateurs exclus.

Il nous faut donc affiner l'analyse. L'étude de la population active devrait nous le permettre.

## La population active

Pour pouvoir satisfaire ses besoins économiques, une population doit d'abord, comme on dit couramment, gagner sa vie. Ceci signifie qu'elle doit travailler dans le cadre d'un appareil de production. Lorsque ce travail est rémunéré, la population est qualifiée d'« active ». Le fait qu'un individu ait une activité professionnelle lui confère, en plus d'un revenu, une dignité : remplir une tâche socialement utile et être récompensé pour cela est autrement valorisant que de vivre grâce à l'aide sociale. Les enfants (nos élèves) ont pour modèles les adultes et, singulièrement, leurs parents. Aussi, pour la réussite scolaire des premiers, il vaut mieux que les seconds affichent une certaine réussite sociale à travers l'exercice, accompli, si possible, avec fierté, d'une profession.

Voilà pourquoi nous nous intéresserons ici à la population active. Nous verrons, dans un premier temps, rapidement, la situation globale de l'emploi, à la Réunion d'abord, dans chaque secteur étudié ensuite, puis, nous verrons les différents types d'activités avant d'examiner, dans le dernier « chapitre », quelle structure, en termes de professions et de catégories sociales, ils génèrent.

Quand on veut mesurer le degré d'activité d'une population, on calcule son taux d'activité, c'est-à-dire le rapport entre les actifs et la population totale exprimé en pourcentage, ou mieux, le rapport des actifs à la population

potentiellement active. Ainsi, un taux de 50 % signifie qu'un individu sur deux a (ou cherche) un emploi rémunéré, ou encore que la moitié des habitants d'un pays ou d'une région a à sa charge la totalité de la population<sup>29</sup>.

**Tableau 6 : Taux d'activité et de salarisation** (en 1990, en %)

Secteurs	Ensemble de la population	Femmes de 20 à 59 ans	Taux de salarisation (1)
Saint-Denis	42,8	65,4	87,6
Le Port	38,2	57,5	88,6
Saint-Paul	38,0	56,1	83,9
Saint-Louis	35,7	50,9	78,8
Le Tampon	38,1	53,5	78,0
RÉUNION	39,1	58,1	82,3
FRANCE métrop.	55,1	69,5	85,4

(1) Proportion des salariés, en pourcentage de la population active occupée.

Par secteurs de recrutement, Saint-Denis apparaît nettement au-dessus du lot. C'est le seul secteur analysé ici qui soit au-dessus de la moyenne réunionnaise. C'est aussi dans ce secteur que les femmes potentiellement actives (de 20 à moins de 60 ans), à raison de deux sur trois, sont les plus actives.

Quand on examine la structure par âges de la population des différents secteurs (tableau 3), on observe, il est vrai, que la part relative des moins de vingt ans et des plus de 59 ans, « potentiellement inactifs », eux, est plus faible dans le secteur de Saint-Denis que dans les autres secteurs étudiés. Le secteur de Saint-Louis, au contraire, où le taux d'activité est le plus bas, cumule à la fois une des populations les plus jeunes (41 % de moins de 20 ans) et une des plus âgées (9 % de soixante ans et plus) !

Il n'en reste pas moins que les taux d'activité sont surtout liés à l'état de l'appareil productif. À la Réunion, le produit intérieur brut, autrement dit, la richesse produite chaque année par tous les agents de l'économie, augmente sensiblement<sup>30</sup>, contrairement à ce que beaucoup croient, et, cela, grâce au développement de tous les secteurs d'activité<sup>31</sup>. Toutefois, ce sont les services

29. Évidemment, s'il y a des chômeurs, c'est en réalité moins de la moitié de la population qui supporte la totalité des charges, directement pour les descendants, et indirectement pour tous par l'intermédiaire des cotisations sociales.

30. Cf. *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93, op. cit.*, pages 163 et 165.

31. Voir, dans le *Tableau économique de la Réunion, édition 92-93*, le graphique de la page 169 représentant l'évolution de la production par produits.

qui se développent le plus. Leur part dans l'emploi y est même plus importante qu'en métropole, soulignant, par là même, l'insuffisant développement de l'industrie qui, néanmoins, emploie, elle-même, de plus en plus de monde : à la modernisation des activités de transformation, c'est-à-dire de l'industrie proprement dite, s'ajoutent, pour le bâtiment et les travaux publics, les effets bénéfiques, et d'importants marchés publics, et de la défiscalisation. De plus, pendant que l'agriculture et l'industrie produisent plus en se modernisant, c'est-à-dire en faisant des investissements de productivité, ce qui a souvent des conséquences négatives sur l'emploi, les services, eux, embauchent massivement. Ce double phénomène est nettement visible dans le tableau 7 : trois Réunionnais sur quatre sont, aujourd'hui, employés dans les services, c'est-à-dire le commerce, les transports, les banques, les assurances, la santé, l'enseignement, les forces de l'ordre ou l'administration proprement dite, contre deux sur trois au début des années 80. En revanche, dans une économie réputée agricole, il n'y a plus que huit Réunionnais sur cent dans l'agriculture : moins d'un sur dix !

Or, Saint-Denis est la capitale administrative et commerciale de l'île. Sa région, avec l'aéroport de Gillot, qui se trouve sur la commune de Sainte-Marie, est, avec Le Port, l'une des portes ouvertes sur l'extérieur, et, en particulier, la métropole : pour une économie où le commerce, très développé, en raison du niveau de vie relativement élevé d'une partie importante de la population, et de plus en plus concentré, est, en grande partie, dépendant de l'extérieur, cela a son importance... Conséquences : huit Dionysiens (et Sainte-Mariens) sur dix (proportion bien supérieure à la moyenne nationale !) sont employés dans le tertiaire, et près de neuf sur dix sont salariés (tableau 6), touchant donc un revenu régulier et, souvent, convenable. Ici, comme ailleurs, le développement s'accompagne, à long terme, du fait de la concentration des entreprises (à quoi s'ajoute, à la Réunion, la présence massive de l'Administration), du déclin relatif des activités non salariées.

À l'opposé, les secteurs de Saint-Louis et, surtout, du Tampon sont encore très ruraux. Le phénomène est, d'ailleurs, très relatif puisqu'on n'y trouve qu'une personne ayant un emploi sur dix dans le secteur primaire (essentiellement l'agriculture) contre près de sept sur dix dans le tertiaire ! Le secteur secondaire lui-même, principalement grâce au bâtiment et aux travaux publics, emploie deux fois plus d'actifs que l'agriculture, et l'écart se creuse ! Si l'on examine les taux de salarisation, ces deux secteurs sont aussi ceux où la concentration des entreprises est la moins poussée, où subsistent donc encore de nombreuses petites entreprises, dans l'agriculture, bien sûr, mais aussi dans le travail du bois, grande spécialité de La Rivière-Saint-Louis.

**Tableau 7 :**  
**Répartition et évolution de la population active occupée**  
**par secteurs d'activité (en %)**

Secteurs	Primaire		Secondaire		Tertiaire	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Saint-Denis	3,1	2,0	14,1	15,2	82,7	82,8
Le Port	12,2	2,6	17,8	23,0	70,0	74,4
Saint-Paul	20,2	7,1	14,3	18,9	65,5	74,0
Saint-Louis	15,4	8,8	22,9	23,6	61,7	67,6
Le Tampon	18,0	11,3	17,4	20,8	64,7	67,9
RÉUNION	14,7	7,6	16,2	19,0	68,4	73,3
FRANCE métropolitaine	8,3	6,0	33,1	28,6	58,6	65,4

Quoi qu'il en soit des progrès de l'appareil productif réunionnais, celui-ci n'est pas en mesure de fournir suffisamment d'emplois. En effet, une des grandes caractéristiques de la population active de la Réunion est que, justement, au sens courant du terme, elle est en grande partie... inactive, et cela bien qu'il se soit créé, entre les deux recensements qui servent de principal support statistique à cette étude (1982 et 1990), plus de 28 000 emplois nets<sup>32</sup>, soit 3 500 par an, ce qui fait de l'île un des départements où se créent le plus d'emplois : + 23,7 % en huit ans !

Malheureusement, cela ne suffit pas pour empêcher que les chômeurs se multiplient. Il est peut-être bon, au passage, de rappeler qu'il y a plusieurs définitions du chômage, donc des chômeurs, qui induisent nécessairement plusieurs façons de le mesurer, ce qui donne, évidemment, des statistiques différentes. Sans entrer dans le détail ici, rappelons que le nombre de chômeurs annoncé chaque mois par les *media* est, en fait, le nombre de demandeurs d'emploi non satisfaits en fin de mois inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), parmi lesquels on peut trouver (peu à la Réunion) des personnes encore pourvues d'un emploi. La définition du chômage qui est universellement (au sens propre) acceptée est celle du Bureau international du travail (BIT). Pour cet organisme, une personne est au chômage si elle est privée d'emploi, si elle a effectivement la capacité de travailler et si elle cherche effectivement un emploi rémunéré<sup>33</sup>. Notre travail utilise prioritairement,

32. = emplois nouveaux - emplois supprimés.

33. Ainsi, en mars 1989, pour la France entière, sur 2 802 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, 310 000 étaient encore titulaires d'un emploi, 169 000 n'en cher-

pour leur caractère exhaustif, les résultats des recensements, principalement ceux du dernier, qui considèrent comme chômeurs les individus qui déclarent spontanément qu'ils sont au chômage, sans, bien entendu, qu'aucune vérification soit faite qu'ils sont réellement sans emploi et à la recherche d'un emploi: on comprend que les chiffres ainsi obtenus risquent fort d'être plus élevés que s'ils avaient été fournis par l'ANPE<sup>34</sup>. Or, le chômage atteint ici des proportions considérables<sup>35</sup>, et, d'une certaine façon, ainsi renforcées par le mode de calcul, elles deviennent proprement vertigineuses (tableau 8), particulièrement pour les femmes.

**Tableau 8 : Le chômage**  
(en 1990, en pourcentage de la population active)

Secteurs	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Denis	23,6	30,1	26,5
Le Port	29,1	45,3	35,7
Saint-Paul	36,4	40,7	38,1
Saint-Louis	41,5	54,0	46,3
Le Tampon	31,7	37,8	34,6
RÉUNION	33,3	41,9	36,9
FRANCE métropolitaine	8,0	14,4	10,8

chaient pas, et on était sans nouvelle de 129 000 d'entre eux. En revanche, 313 000 chômeurs au sens du BIT, connus grâce à l'enquête-emploi périodique de l'INSEE, n'étaient pas inscrits à l'ANPE, et l'on ne recensait plus, dès lors, que 2 308 000 « vrais » chômeurs (source : *Alternatives économiques*, janvier 1991).

34. Le recensement de 1990 donne le chiffre de 86 118 chômeurs. Trois ans plus tard, le premier janvier 1993, l'ANPE n'annonce « que » environ 80 000 demandeurs d'emploi non satisfaits. Pour M. Laurent Georgiou, son délégué départemental que nous avons rencontré, l'écart s'explique aussi par le fait que, en raison de son caractère relativement récent dans l'île, l'ANPE n'est pas encore implantée dans toutes les communes : ainsi, l'agence de Saint-Louis est très récente et draine, en quelque sorte, les chômeurs de toute la région, y compris ceux de Cilaos, où il n'y a pas d'agence, mais un taux de chômage considérable selon le recensement (environ 47 % des 2 197 actifs recensés en 1990 !). Dans cet exemple précis, il y a actuellement environ 6 000 dossiers traités par cette agence alors que le recensement donnait, en 1990, rien que pour les communes de Saint-Louis et Cilaos réunies, 7 157 chômeurs.

35. L'économie souterraine en général, et le travail au noir en particulier, sans doute aussi : cf. note 17.

Parmi les secteurs qui nous préoccupent, les plus touchés sont Saint-Paul et, surtout, Saint-Louis, dont près de la moitié (!) de la population active est privée d'emploi. Au contraire, Saint-Denis a une situation sensiblement meilleure : un peu plus d'un quart de la population active seulement, si on peut dire, est au chômage. C'est pourtant là que se déclenchent le plus fréquemment et le plus violemment des troubles sociaux, dont la responsabilité lui est généralement attribuée...

Pourquoi un tel chômage ? Il y a, certes, les retards du développement d'une région qui n'est département français que depuis 1946. Il y a aussi une croissance, pourtant bien réelle, jugée insuffisante. Il n'en reste pas moins que la raison principale est démographique : la Réunion a effectué en moins d'une génération sa transition démographique<sup>36</sup>, alors que l'Europe l'a effectuée il y a un siècle, voire plus ! Il a donc fallu, ces dernières années, que le marché de l'emploi absorbe des jeunes très nombreux, nés dans les années de transition, les années soixante, en particulier. Il va falloir qu'il absorbe les enfants, moins nombreux par femme, certes, mais de mères plus nombreuses à en faire, puisque nées à cette époque. Dans trois des cinq secteurs étudiés, nous l'avons déjà vu (tableau 3), il y avait, en 1990, plus de 40 % de jeunes de moins de vingt ans...

Les régions où se créent plutôt les emplois sont celles, nous l'avons vu plus haut, où se développent des activités tertiaires, souvent dans le secteur non marchand, comme celle de Saint-Denis. Les régions où il s'en crée peu sont celles où les activités traditionnelles gardent une place importante. Or, les activités de service nécessitent de plus en plus une qualification élevée, en tout cas généralement plus élevée que les activités des champs, des usines sucrières ou des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ce qui explique qu'on ne trouve pas toujours sur place le personnel *ad hoc*, autrement dit qu'on aille souvent le chercher en métropole. Si on veut satisfaire les exigences de la CGTR (« *Donne kréol travail !* »), il faut continuer à développer le système éducatif : il forme la main d'œuvre qualifiée dont l'île a besoin et, en plus, il est lui-même gros pourvoyeur d'emplois (la poussée démographique conjuguée à la démocratisation de l'enseignement est telle qu'on va continuer à ouvrir au moins un lycée par an jusqu'à l'an 2000) et les étudiants de notre IUFM devraient trouver assez facilement un poste sur place.

36. Dans les sociétés « traditionnelles », à une forte natalité correspond une forte mortalité, ce qui provoque un faible accroissement naturel. Dans les sociétés « modernes », l'équilibre se fait entre une faible natalité et une faible mortalité. Entre les deux se situe la phase de transition démographique où l'accroissement naturel est très élevé puisque la baisse de la mortalité, principalement liée aux progrès de l'hygiène (donc de l'éducation...), précède toujours la baisse de la fécondité.

Le tertiaire, de plus, crée des emplois (de bureau, de commerce, dans la santé ou l'administration) facilement accessibles aux femmes. Les activités traditionnelles (agriculture et industrie sucrières, par exemple), quant à elles, perdent des emplois à la fois peu qualifiés et majoritairement masculins. Au fond, pour simplifier à l'extrême, tout se passe comme si l'appareil de production réunionnais créait des emplois qualifiés majoritairement féminins et... *zoreils*<sup>37</sup> au détriment d'emplois majoritairement peu qualifiés, masculins et... créoles. Si, pour le moment, les Réunionnaises sont plus nombreuses au chômage que les Réunionnais dans tous les secteurs analysés ici, les choses devraient, pour elles, s'arranger à terme, si on en croit les chiffres du rectorat qui nous montrent à quel point les filles réussissent beaucoup mieux à l'école que les garçons<sup>38</sup>. Très majoritaires dans les lycées d'enseignement général et technologique (58,5 % des effectifs en 1991-92)<sup>39</sup> particulièrement dans les sections littéraires, économiques et sociales, elles sont sensiblement plus nombreuses à obtenir le baccalauréat, d'autant que leur taux de réussite est également plus fort dans toutes les filières de ces lycées (seul le bac professionnel leur est moins favorable) : environ 60 % des bacheliers de l'enseignement général à la session de 1992 (1 206 filles reçues contre 801 garçons) et 58 % des bacheliers, tous bacs confondus (2 144 admises contre 1 551 admis)<sup>40</sup>.

Pour l'heure, la qualification des demandeurs d'emploi non satisfaits est notoirement insuffisante : les trois quarts, environ, des demandeurs d'emploi de moins de trente ans<sup>41</sup> actuellement inscrits à l'ANPE ont un niveau V bis (c'est-à-dire niveau CAP) maximum, et la moitié environ de ces demandeurs d'emploi ne sait ni lire, ni écrire... D'ailleurs, une enquête<sup>42</sup> réalisée en 1988-

37. Pour les lecteurs non réunionnais, précisons qu'il s'agit des Français de Métropole.

38. Sur la réussite des filles au collège, voir *Le Nouveau Collège de la réussite pour tous*, op. cit., pages 15 à 17.

39. Cf. Myriam Chevillon, *Bilan et perspectives du second degré*, Rectorat de la Réunion, service statistique, note d'information numéro 14, avril 1992, page 36.

40. Cf. Myriam Chevillon, *Baccalauréat, bilan de la session 1992*, Rectorat de la Réunion, service statistique, note d'information n° 16, décembre 1992, page 15 ; sur l'évolution des résultats au baccalauréat au cours de ces dix dernières années, on pourra consulter : Claude Parain, *Statistiques du baccalauréat, bilan de la décennie 1980*, Rectorat de la Réunion, service statistique, octobre 1991.

41. Les chiffres seraient encore plus catastrophiques si on incluait les chômeurs de trente ans et plus qui, pour les plus âgés au moins, n'ont pas toujours bénéficié d'une scolarité "normale".

42. Sous la direction de Jean-Paul Colliez, *Formation-analphabétisme*, collection « Les Dossiers de l'économie réunionnaise », numéro 10, CAFOC / INSEE, décembre 1989, 113 pages.

89 sur les conditions de vie à la Réunion montrait qu'il y avait encore 17,4 % de personnes potentiellement actives (de 16 à 65 ans) ne sachant ni lire, ni écrire. Le tableau 9 nous montre que plus de sept Réunionnais sur dix ayant achevé leurs études en 1990 n'avaient aucun diplôme, pas même le certificat d'études primaires, contre un métropolitain sur dix, et qu'un Réunionnais sur dix seulement avait au moins le baccalauréat, contre deux métropolitains sur dix...

**Tableau 9 : Répartition de la population de 15 ans et plus par diplôme**  
(en 1990, en %)

Secteurs	Études en cours	Études terminées	
		Aucun diplôme	Au moins le bac (ou équivalent)
Saint-Denis	15,7	57,1	18,1
Saint-Paul	14,6	70,3	12,9
RÉUNION	13,9	70,2	10,5
FRANCE métrop.	11,5	29,1	21,7

Là encore, même si nous ne disposons pas des statistiques détaillées concernant les cinq secteurs, celui de Saint-Denis paraît bien favorisé par rapport au reste de l'île puisqu'on y trouve proportionnellement près de deux fois plus de bacheliers et nettement moins de non-diplômés (*cf.* tableau 9).

Bien entendu, la situation de l'emploi en général et la répartition par types d'activités en particulier, encore une fois nettement favorables au secteur de recrutement du lycée Leconte-de-Lisle et défavorables au secteur de recrutement du lycée Louis-Antoine-Roussin, déterminent la répartition en professions et catégories sociales qui est la plus apte à nous donner une image précise de la stratification sociale.

## Stratification et reproduction sociales

Si on considère seulement la population active occupée<sup>43</sup> (tableau 10), on y trouve à la fois le reflet de la situation et de l'évolution économique et sociale, et de l'île, et des cinq secteurs étudiés.

**Tableau 10 : La répartition par PCS de la population active occupée (%)**

	Agric. exploitants		Chefs d'entr.		Cadres Prof. intell.		Professions interm.		Employés (1)		Ouvriers	
	82	90	82	90	82	90	82	90	82	90	82	90
St-Denis	1,4	1,1	6,7	7,2	8,4	10,2	15,6	18,5	44,5	39,3	23,5	23,7
Le Port	2,2	1,2	6,0	6,6	3,5	5,3	11,1	14,3	31,7	34,0	45,6	38,7
St-Paul	12,9	5,2	6,8	7,6	5,8	10,0	11,9	17,9	29,3	29,4	33,2	29,9
St-Louis	11,5	7,3	8,7	9,5	2,8	2,9	8,5	11,2	29,7	32,0	38,8	37,2
Tampon	11,4	9,0	6,5	8,4	8,0	8,5	14,6	18,2	28,1	28,5	31,4	27,4
RÉUNION	8,3	5,9	7,0	7,6	5,7	7,3	12,2	15,8	33,7	33,5	33,0	29,9
FRANCE	6,2	4,5	7,4	7,9	7,7	11,7	13,8	20,0	28,5	26,5	36,4	29,4

(1) Pour 1982, nous y avons rattaché la CSP « autres catégories d'actifs » (comprenant artistes, armée, police et clergé : étonnant cocktail !) de l'ancienne nomenclature, afin de permettre une comparaison dans le temps.

Dans le tableau 7, nous avons vu, en matière d'emploi :

1. la nette, et croissante, domination des activités de service, plus particulièrement dans les régions de Saint-Paul, du Port et, surtout, de Saint-Denis ;
2. la baisse considérable de l'emploi dans l'agriculture, particulièrement dans la région de Saint-Paul, et le maintien du caractère plutôt rural des régions du sud de l'île ;
3. la relative faiblesse, malgré sa progression, de l'emploi dans le secteur secondaire.

Cette situation et cette évolution se retrouvent dans le tableau 10.

43. Normalement, les chômeurs, étant des actifs temporairement privés d'emploi, sont classés dans la CSP correspondant au métier qu'ils exerçaient avant de se retrouver au chômage ; seuls sont classés à part, dans la huitième CSP de l'actuelle nomenclature de l'INSEE les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Toutefois, parce qu'ils sont particulièrement nombreux à la Réunion et qu'ils constituent un groupe relativement homogène en raison de leur faible qualification d'ensemble, nous en avons fait un groupe à part.

Globalement, le faible pourcentage d'agriculteurs et leur nombre (près de 10 000 en 1982, moins de 9 000 en 1990), qui continuent de baisser, manifestent la part de plus en plus modeste de l'agriculture. Alors qu'il était, en 1982, encore nettement supérieur à celui de l'ensemble de la France, il tend, désormais, à s'en rapprocher. De plus, conformément à ce que nous avons vu en examinant la répartition par secteurs d'activité, c'est surtout dans le sud que cette activité est encore très développée.

À l'opposé, la modernisation du secteur secondaire et, surtout, l'expansion rapide du secteur tertiaire engendrent un besoin important de « cols blancs » (employés, professions intermédiaires, cadres). Les employés sont même, proportionnellement, plus nombreux que pour la France dans son ensemble, ce qui a de quoi surprendre quand on sait la faible qualification de la majorité des travailleurs. Quand on se souvient que, désormais, le personnel de service (en particulier les employés de maison) est désormais compté dans cette catégorie (pour cause de quasi-disparition en métropole), on est moins surpris. En 1982, quand il y avait encore une CSP « personnel de service », elle comprenait 14 216 actifs occupés<sup>44</sup>, soit plus d'un Réunionnais sur 10 (12 %) : il y avait donc plus d'employés de maison que d'agriculteurs (8,3 % seulement) ! Aussi, si on exclut cette sous-catégorie des statistiques de 1990, les employés de commerce et les employés de bureau ne constituent plus qu'environ 20 % de la population active occupée.

La relative faiblesse de la qualification de la main d'œuvre par rapport à l'ensemble de la population française est confirmée par la proportion plus faible de cadres, moyens et supérieurs (pour reprendre l'ancienne terminologie de l'INSEE, bien commode). Mais ces actifs, recrutés, en principe, pour les premiers à un niveau au moins égal (mais, le plus souvent, supérieur) au baccalauréat, et, pour les seconds, à un niveau au moins égal à la licence, sont en augmentation rapide : + 60,2 % pour les professions intermédiaires en huit ans, et + 59,9 % pour les cadres et les actifs exerçant des professions intellectuelles supérieures (les professeurs et les journalistes, par exemple). Si, pour rester avec les salariés, on compare avec les évolutions des employés (+ 22,9 % entre 1982 et 1990) et des ouvriers (+ 12,1 %), inférieures à la moyenne (+ 23,7 %), on constate tout à la fois combien les besoins en travailleurs qualifiés sont importants et la nécessité impérieuse de continuer à développer le système éducatif.

44. Cf. *Résultats du recensement de la population des départements d'outre-mer, 9 mars 1982 : Réunion*, INSEE, 1983, page 105.

Analysées par secteurs de recrutement de nos cinq lycées, cette situation et cette évolution favorables aux emplois tertiaires<sup>45</sup> intéressent tout particulièrement Saint-Denis et sa région : c'est là, en effet, qu'on trouve le plus de cadres et de membres des professions intermédiaires. La région du Port, quant à elle, reste la région la plus ouvrière de l'île (ce qui est logique pour une région qu'on peut considérer comme le fief du Parti communiste réunionnais), bien que la part des employés dans la population active occupée s'y accroisse au point de talonner la part des ouvriers : ces deux catégories de travailleurs, additionnées, y constituent près des trois quarts des actifs occupés du secteur de recrutement du lycée Jean-Hinglo. La région de Saint-Louis s'avère être, socialement, la plus « traditionnelle » et, en termes de capital économique et de capital culturel, nous l'avons vu plus haut, la plus modeste. Si le nombre de chômeurs y est particulièrement élevé, la proportion de « cols blancs » y est, au contraire, la plus faible. En revanche, les agriculteurs exploitants, les ouvriers, les artisans et les commerçants y sont relativement nombreux.

Deux secteurs paraissent quelque peu atypiques.

C'est d'abord celui du Tampon, où cohabitent, d'une part, une importante proportion, d'ailleurs croissante, de cadres et d'actifs exerçant des professions intermédiaires (mais pas des employés, du moins relativement à la moyenne départementale) et, d'autre part, la plus forte proportion d'agriculteurs de l'île. Le paradoxe n'est qu'apparent :

1. Les hauteurs du Tampon, qui comprennent de nombreux écarts, dont La Plaine-des-Cafres et Bourg-Murat, sont à la fois vastes et exploitables, d'où la place de l'agriculture dans cette région ;

2. Par ailleurs, Le Tampon est depuis longtemps, non seulement un lieu de « changement d'air », mais aussi une zone résidentielle pour les Saint-Pierrois fortunés ; avec l'implantation de l'immense lycée Roland-Garros, le plus grand de l'île et l'un des plus grands de France, de nombreux personnels de l'Éducation nationale, de professeurs en particulier, sont venus s'installer, suscitant, dans la foulée, l'implantation de diverses activités, commerciales notamment (d'où le fort pourcentage d'artisans et de commerçants ?) : on comprend mieux la forte proportion d'actifs « tertiaires » qualifiés dans un secteur... rural !

45. On les qualifie ainsi parce que les cols blancs sont majoritairement employés dans les services, mais, bien entendu, il s'en trouve aussi dans les autres secteurs, singulièrement le secondaire, comme on peut être ouvrier et travailler dans un autre secteur que le secondaire.

L'autre secteur quelque peu atypique est celui de Saint-Paul. A la chute vertigineuse du nombre d'agriculteurs (935 seulement en mars 1990 contre 1 728 en avril 1982, soit - 45,9 % en huit ans !) semble correspondre l'augmentation non moins vertigineuse du nombre des cadres (1 812 en 1990 contre 777 en 1982, soit + 133,2 % en huit ans, autrement plus du double !) et des actifs exerçant des professions intermédiaires (3 239 en 1990 contre 1 597 en 1982, soit + 102,8 % en huit ans... le double !). Le moins que l'on puisse dire est que le « profil » social de cette région change rapidement. La désertification des hauts (qui comprennent, ne l'oublions pas, une partie du cirque de Mafate : la rive gauche de la rivière des Galets) est, d'une certaine façon, contrebalancée par l'urbanisation galopante du bord de mer. Or, quand on examine la répartition de la population active occupée par secteurs d'activité (tableau 7), on constate que le tertiaire est relativement plus développé dans la région de Saint-Denis que dans celle de Saint-Paul, et que le pourcentage d'employés (tableau 10) y est nettement plus élevé. On peut, sans doute, imputer cet état de chose à un phénomène bien connu, à savoir qu'un nombre important de cadres, « moyens » et « supérieurs », réside dans la commune de Saint-Paul, à Saint-Gilles notamment, mais travaille ailleurs, à Saint-Denis surtout. Quoi qu'il en soit, cela doit transformer rapidement la « clientèle » du lycée Évariste-de-Parry.

C'est justement ce que nous allons vérifier maintenant. Grâce aux statistiques établies cette année<sup>46</sup> dans les établissements et collectées par le service statistique du rectorat, nous pouvons, en effet, connaître la composition socioprofessionnelle de chaque lycée et la comparer à son secteur de recrutement.

Dans le tableau suivant, apparaissent des caractéristiques que nous venons de mettre en valeur :

1. au lycée Leconte-de-Lisle, la domination des « cols blancs », due à la présence de nombreuses activités de services, et le nombre relativement important des enfants de commerçants (Saint-Denis est à la fois la capitale administrative et commerciale) ;
2. le caractère « populaire » (beaucoup d'enfants d'employés, d'ouvriers et de chômeurs) du recrutement au lycée Jean-Hinglo, renforcé par la présence de filières professionnelles ;
3. la forte proportion d'enfants de cadres et d'actifs exerçant des professions intermédiaires au lycée Évariste-de-Parry, à quoi s'ajoute, à la marge,

46. Les statistiques collectées les années précédentes étant incomplètes, il ne nous est pas possible, malheureusement, de comparer les deux répartitions en PCS exactement aux mêmes dates ; compte tenu du fait que les structures sociales sont stables en courte période, on voudra bien considérer l'inconvénient comme mineur.

une « forte » (5,1 %) proportion d'enfants de retraités, comme au lycée Roland-Garros, du reste (confirmation du caractère résidentiel de ces deux secteurs ?) ;

4. le recrutement massif, au lycée Louis-Antoine-Roussin, d'élèves issus des couches les plus modestes de la population, comme au lycée Jean-Hinglo, mais, contrairement à ce dernier, avec un fort contingent d'enfants d'agriculteurs ;

5. le caractère très inégal du recrutement au lycée Roland-Garros qui, il est vrai, en raison de la présence de nombreuses filières techniques, va chercher de nombreux élèves hors de son secteur « normal » de recrutement ; on retrouve, néanmoins, les grandes caractéristiques socioprofessionnelles mentionnées plus haut : de « fortes » proportions à la fois d'agriculteurs et de cadres.

**Tableau 11 : Répartition des élèves selon la CSP du chef de famille  
(année scolaire 1992-93)  
et répartition, par CSP et par secteurs,  
de la population active totale**  
(au recensement de 1990, entre parenthèses), en pourcentage

	Leconte-de-Lisle	Jean-Hinglo	Évariste-de-Parny	Antoine-Roussin	Roland-Garros
Agriculteurs	1,1 (0,8)	2,1 (0,8)	4,6 (3,2)	8,0 (3,9)	8,0 (5,9)
Chefs d'entreprise	8,8 (5,3)	5,2 (4,2)	6,0 (4,7)	7,3 (5,1)	8,0 (5,5)
Cadres, prof. intell.	16,9 (7,5)	4,6 (3,4)	15,7 (6,2)	7,2 (1,6)	9,7 (5,6)
Prof. intermédiaires	17,9 (13,6)	12,2 (9,2)	14,4 (11,1)	12,4 (6,0)	13,9 (11,9)
Employés	34,7 (28,9)	28,6 (21,9)	16,6 (18,2)	20,5 (17,2)	12,9 (18,6)
Ouvriers	8,7 (17,4)	18,3 (24,9)	17,7 (18,5)	14,2 (20,0)	18,4 (17,9)
Chômeurs	11,9 (26,5)	29,0 (35,7)	25,1 (38,1)	30,4 (46,3)	28,9 (34,6)

N.B. Dans la répartition par PCS de la population totale, les chômeurs sont comptés à part afin de pouvoir faire des comparaisons avec les statistiques fournies par les établissements. Quant aux pourcentages concernant les parents des élèves, ils ont été calculés hors retraités, élèves sous tutelle de la DDASS et « non déterminés » (c'est à Évariste-de-Parny qu'il y en a le plus : 5,8 %), mais les parents inactifs de moins de 65 ans sont comptés avec les chômeurs.

De tout cela, on peut déduire que chaque lycée est bien l'image, ce qui est on ne peut plus logique, de son secteur de recrutement. Mais est-ce une image fidèle ?

Pour le savoir, nous avons reporté, dans le tableau 11, les structures par professions et catégories sociales à la fois de la population active totale (qui

figurent entre parenthèses) de chaque secteur de recrutement et de la population scolaire de chaque lycée correspondant, celle-là même que nous venons, brièvement, de commenter. Si les deux proportions sont exactement les mêmes, le lycée est le reflet exact de son secteur de recrutement. Si la proportion de telle ou telle CSP est plus forte au lycée que dans son secteur de recrutement, on dira qu'elle est « sur-représentée », ce qui signifie qu'elle a une position relativement favorisée. Au contraire, si elle est plus faible, on sera en présence d'une CSP en quelque sorte « sous-représentée », donc défavorisée.

Il n'y a guère de surprises dans ce tableau :

1. Les ouvriers et les chômeurs sont nettement sous-représentés, à l'exception, toutefois, du Tampon, où les employés sont également sous-représentés et les ouvriers légèrement sur-représentés ; pour ces derniers au moins, le phénomène s'explique facilement : ils sont, en effet, nombreux dans les filières techniques (21,7 % des effectifs de ces filières qui représentent, elles-mêmes, 65,1 % de l'effectif total du lycée), filières qui attirent moins les enfants des milieux « favorisés ».

2. La catégorie la plus sur-représentée, surtout dans les lycées Leconte-de-Lisle, Évariste-de-Parry et Louis-Antoine-Roussin, est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures, ce qui est loin d'être une surprise tant la transmission du capital culturel joue un rôle important (plus encore que celle du capital économique) dans la réussite scolaire.

3. Les autres catégories sont toutes sur-représentées, à des degrés divers ; parmi elles, on trouve la CSP des « agriculteurs exploitants », dont la situation est très favorable, ce qui, en revanche, peut étonner au regard des études effectuées jusqu'ici, en métropole notamment : ils n'ont pas, ordinairement, un bagage scolaire bien considérable, et, à la Réunion, du moins, ils sont généralement peu fortunés ; prenons le risque de tenter une triple explication :

- les statistiques donnent les effectifs tous niveaux confondus : les élèves sont plus nombreux en seconde qu'en première et en terminale, et, à ce niveau, la sélection n'est pas encore réellement faite ;

- comme beaucoup d'enfants d'ouvriers, les enfants d'agriculteurs sont très nombreux dans les filières techniques et professionnelles : 184 sur 518 en 1992-93, soit 35,5 %, alors qu'il n'y a dans ces filières, par exemple, que 102 enfants de cadres sur 763, soit 13,4 % ;

- enfin, on peut se demander si les agriculteurs ne font pas, tout simplement, plus confiance au système éducatif que d'autres catégories *a priori* plus favorisées ; ils en auraient donc une image plus flatteuse.

Quoi qu'il en soit, il y a bien, à la Réunion, une certaine reproduction sociale (on s'en serait douté !), ce qui confirme l'étude effectuée par Claude

Parain (*cf.* note 2). Bien sûr, toutes les couches sociales sont largement représentées dans nos lycées, mais on y retrouve proportionnellement plus les enfants de ce que d'aucuns appelleraient les « élites » que de ce qu'on a coutume d'appeler les couches populaires : autrement dit, les enfants des premiers ont, malgré les efforts réels du système éducatif, plus de chances d'avoir à terme une bonne situation, en haut de l'échelle sociale, pendant que les seconds ont plus de chances d'occuper, comme leurs parents, les échelons du bas. En effet, même si la réussite scolaire n'implique pas nécessairement la réussite sociale, on sait que le « rendement » d'un diplôme est d'autant plus élevé que son détenteur est bien doté en capital économique, en capital culturel et en capital social (les relations...).

### **En guise de conclusion**

À l'aide d'une analyse sommaire des niveaux de vie, des types d'activités et de la stratification sociale, nous avons pu dresser une sorte de profil socio-économique des différents secteurs de recrutement des cinq lycées de notre « échantillon ». Nous avons pu voir aussi comment chaque établissement reprenait, à peu près, les caractéristiques ainsi mises en valeur. Nous pouvons, dès lors, définir, en quelque sorte qualitativement, le public de chaque lycée.

Pour ce faire, nous reprendrons la typologie mise en exergue par Claude Parain, chef du service statistique du rectorat, au terme de son étude d'un panel de collégiens (*cf.* note 2) en la simplifiant légèrement : en effet, pour ne pas alourdir inutilement un article forcément un peu bref, nous nous limiterons au niveau 8 des PCS<sup>47</sup> qui a été celui de notre analyse jusqu'à présent. L'opération n'a rien, pour autant, de chirurgical, et se fera conformément à la classification actuellement en vigueur. En effet :

1. Claude Parain classe les enfants des gros commerçants et des industriels dans les catégories « favorisées », et les enfants des artisans et des petits commerçants dans les catégories « moyennes »<sup>48</sup> ; partant du constat que les seconds sont beaucoup plus nombreux que les premiers, et que, de plus, les enfants des premiers finissent par obtenir (toutes les études faites sur le plan national le montrent) des résultats inférieurs à ceux des enfants issus des autres catégories définies ici comme "favorisées", nous les regrouperons tous dans les CSP « moyennes ».

47. Chacune d'elles est subdivisée en nombreuses sous-catégories ; c'est ainsi que les huit grandes catégories (niveau 8 de la nomenclature) sont subdivisées en 42 CSP, elles-mêmes subdivisées en 489 professions.

48. *Cf. Le Nouveau Collège de la réussite pour tous, op. cit.*, pages 15 et 16.

2. Malgré leur faible capital économique et culturel, et le constat que leurs enfants ont de médiocres résultats à l'école, nous sommes obligés, pour les mêmes raisons que précédemment, d'inclure le personnel de service (serveurs dans les cafés, hôtels et restaurants, mais surtout employées de maison, encore très nombreuses à la Réunion) dans la CSP « employés » ; en réalité, comme les employées de maison sont encore assez rarement<sup>49</sup> « chefs de famille » (non par misogynie, mais tout simplement parce que le niveau social de chaque ménage est déterminé par la personne qui, en son sein, a la meilleure situation professionnelle, c'est-à-dire, le plus souvent, le mari), elles pèsent relativement peu sur la répartition par CSP des parents des élèves, donc des élèves (la part de la sous-catégorie « personnel de service aux particuliers » dans la répartition des lycéens selon la profession du chef de famille est de seulement 2,6 %, soit 215 lycéens les 8 287 constituant la population totale des lycées étudiés, à la rentrée 1992, dont 104, soit à peu près la moitié, sont dans des filières techniques ou professionnelles).

3. De la même façon, les enfants des contremaîtres et agents de maîtrise, soit 0,7 % de la population des lycéens étudiés (57 seulement, dont 19 dans des filières professionnelles), c'est-à-dire fort peu, seront rattachés aux professions intermédiaires.

Dès lors, nous retiendrons les trois catégories d'élèves suivantes :

1. CSP « favorisées » : ce seront les enfants dont les parents sont « cadres ou professions intellectuelles supérieures » (par exemple, médecins, professeurs ou ingénieurs) ou exercent des « professions intermédiaires » (par exemple, instituteurs, infirmières ou techniciens) ;

2. CSP « moyennes » : ce seront les enfants dont les parents sont « agriculteurs exploitants », « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et « employés » (de bureau et de commerce, principalement, ainsi que policiers et militaires) ;

3. CSP « défavorisées » : ce sont les enfants d'ouvriers, y compris agricoles, de chômeurs et d'inactifs de moins de 65 ans.

Au vu du tableau 12, il apparaît nettement que les lycées étudiés sont peu favorisés par leur recrutement, d'où les résultats moyens, voire faibles, dans l'ensemble, au baccalauréat<sup>50</sup>. Il apparaît aussi que le lycée Leconte-de-Lisle

49. Mais de plus en plus souvent tout de même, en liaison avec l'accroissement du nombre des familles monoparentales, lui-même dû à la fois à la baisse du taux de nuptialité et à la hausse du taux de divortialité : cf. *Tableau de l'économie réunionnaise, édition 92-93, op. cit.*, page 47.

50. Voir, à ce sujet, non seulement *Le Monde de l'éducation* de janvier 1993, *op. cit.*, qui publie, pour la première fois cette année, les résultats des lycées réunionnais,

est, d'assez loin, le plus favorisé par son recrutement. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il obtienne d'assez bons résultats, moyens toutefois si on les compare à ceux de l'ensemble des lycées de France. Au vu de ce que nous avons observé tout au long de cet article, le contraire serait vraiment surprenant. Situé dans la zone urbaine la plus dense de l'île, il a, toutes choses égales par ailleurs, les élèves des parents les plus riches, si l'on en croit leurs logements et leur consommation, les plus cultivés, si l'on en croit la répartition par CSP de la population de son secteur de recrutement et le niveau de diplôme atteint, et les plus actifs, si l'on en croit les taux d'activité et... son faible (tout est relatif !) taux de chômage. Un élève sur cinq seulement peut y être considéré comme défavorisé, et trois sur dix comme favorisés, la majorité d'entre eux étant issus de CSP « moyennes », conformément au taux de réussite au baccalauréat.

À l'opposé, les lycées Louis-Antoine-Roussin et Jean-Hinglo peuvent être considérés comme les plus défavorisés : le premier en raison d'un niveau de vie particulièrement faible lié à la présence de nombreuses activités « traditionnelles » peu rentables et d'un chômage que nous n'avons pas hésité à qualifier de « vertigineux », notamment ; le second, surtout, en raison du poids des enfants d'ouvriers dans son effectif (nous sommes dans la principale zone industrielle et portuaire de l'île), poids accentué par le fait qu'il offre des formations professionnelles considérées par notre société comme peu prestigieuses, ce que l'on peut déplorer : on y trouve 72 enfants de CSP

pages 231-232, et qui classe l'ensemble des lycées français en six catégories, la catégorie I correspondant aux lycées qui ont eu les meilleurs résultats au baccalauréat 1992, la catégorie VI correspondant à ceux qui ont eu les plus faibles résultats : les lycées Évariste-de-Parvy et Leconte-de-Lisle, qui, des cinq lycées de notre échantillon, ont obtenu les meilleurs résultats, ne sont que dans la catégorie IV (60 à 69 % de reçus); voir aussi *Une fiche d'indicateurs sur les résultats au baccalauréat 1992*, Ministère de l'Éducation nationale, direction de l'évaluation et de la prospective, février 1993, d'où nous avons extrait les taux de réussite publiés dans le tableau 12. Pour chaque lycée de France, la sous-direction de l'évaluation du système éducatif a établi une fiche où elle ne se contente pas de donner le taux de réussite au baccalauréat 1992 ; le jugeant imparfait, elle donne deux autres indicateurs synthétiques qui doivent permettre de « nuancer l'interprétation que l'on peut donner des performances des lycées » (page 1) : il s'agit du « suivi des élèves entrés en seconde à quinze ans ou moins », qui « a l'avantage de porter sur la tâche réelle des lycées, qui consiste à mener jusqu'au baccalauréat des élèves de seconde, et non des élèves de terminale » (page 3), et de la proportion des « bacheliers parmi les sorties nettes du lycée » qui doit mesurer « les chances qu'a un élève de quitter le lycée en étant bachelier » (page 5). L'intérêt de ces indicateurs n'échappera à personne, mais on comprendra aisément que leur analyse dépasse le cadre limité de la présente étude.

défavorisées sur 111 élèves (hors enfants de retraités), soit 64,9 % (environ les deux tiers !), et 89 (!) si on ajoute les enfants dont les parents font partie du personnel de service aux particuliers, soit 80,2 %, contre un seul (!) enfant de cadre sur les 64 qui fréquentent ce lycée...

**Tableau 12 :**  
**Répartition de la population des lycées par PCS (1992-93)**  
**et résultats au baccalauréat (1992), en pourcentage (1)**

Lycées	CSP favorisées	CSP moyennes	CSP défavorisées	Taux de réussite (2)
Leconte-de-Lisle	34,8	44,6	20,6	63
Jean-Hinglo	16,8	35,9	47,3	47
Ev.-de-Parny	30,1	27,2	42,8	67
L.A.-Roussin	19,6	35,8	44,6	58
Roland-Garros	23,6	28,9	47,3	54
Réunion				57 (3)

(1) Les chiffres de ce tableau sont fournis hors enfants de retraités (...de quelle profession ?), hors enfants sous tutelle de la DDASS et hors « indéterminés », par définition inclassables.

(2) Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la culture.

(3) En métropole, le taux de réussite a été de 72,7 % pour le bac général et de 67,4 % pour le bac technologique (source : *Le Monde de l'éducation*, janvier 1993, numéro 200, page 5).

Enfin, nous avons signalé le caractère quelque peu atypique des régions du Tampon et de Saint-Paul. Au lycée Roland-Garros, au Tampon, il y a presque autant d'élèves de CSP « favorisées » que de CSP « moyennes », mais c'est aussi l'établissement où il y a le plus d'enfants de milieux « défavorisés », ce qui souligne le caractère dual de son environnement social et explique probablement, en grande partie des résultats au baccalauréat somme toute modestes. Au lycée Évariste-de-Parny, à Saint-Paul, la tendance, pour certains « quartiers »<sup>51</sup>, à devenir résidentiels, jointe à l'exode

51. Pour les lecteurs non réunionnais de la revue, peut-être faut-il préciser que les communes de la Réunion occupent un territoire considérable (particulièrement Saint-Paul, deuxième commune de France par sa superficie après... Paris), sans commune mesure avec ce que l'on trouve en France métropolitaine, et regroupent de nombreux villages qu'on appelle ici des quartiers, et qui seraient des communes à part entière en Métropole.

rural, donne un « profil » social qui serait, finalement, assez semblable au lycée Roland-Garros, s'il n'y avait pas sensiblement plus d'enfants des milieux « favorisés » (presqu'autant qu'au lycée Leconte-de-Lisle), donc de chances de réussite scolaire : du reste, ce lycée a eu, en 1992, des résultats au baccalauréat supérieurs à ceux du lycée Leconte-de-Lisle, à Saint-Denis (cf. tableau 12), comme quoi la corrélation « environnement socio-économique-performances au baccalauréat » n'est peut-être pas parfaite...<sup>52</sup>

Bien entendu, il ne faut prendre toutes ces informations que pour ce qu'elles sont, à savoir une tentative d'approche statistique. Cette approche aura tout de même permis :

1. de constater que les établissements de l'enseignement public sont, dans une large mesure, du moins, tributaires de leur environnement économique et social, contrairement aux établissements de l'enseignement privé, fréquentés par qui veut et qui peut s'offrir des études payantes<sup>53</sup>, au moins en partie, c'est-à-dire à quel point il est quelque peu vain de comparer les performances d'établissements qui, finalement, ne sont pas sur un pied d'égalité ;

2. parallèlement, de voir à quel point une grande partie de la société réunionnaise est encore défavorisée, mais aussi, ce qui est plutôt rassurant, parce que c'est un signe évident et encourageant de démocratisation, que les couches sociales défavorisées sont maintenant bien présentes dans le second cycle de l'enseignement secondaire ; revers de la médaille : les classes sont, ainsi, de plus en plus hétérogènes et difficiles à « gérer », le métier d'enseignant est donc, lui aussi, plus difficile.

52. De toute façon, nous avons mis les résultats au baccalauréat en parallèle avec l'origine sociale de l'ensemble des élèves de chaque lycée et non des seuls candidats à cet examen.

53. C'est ainsi qu'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le lycée Leconte-de-Lisle, à Saint-Denis, comme les autres lycées du chef-lieu, est privé de nombreux bons élèves par le lycée Levassieur.

## Annexes

### 1. Répartition des lycéens selon la PCS du chef de famille (1992-93)

	Agr. expl.	Art. Com. Chefs d'entr.	Cadres Prof. intell. sup.	Prof. interm.	Empl.	Ouvr.	Retr.	Chôm. et inactifs	Elèves ss tutelle DASS + n. d.
Lec.-de-Lisle	16	129	248	262	509	127	62	174	6
Jean-Hinglo	29	72	64	169	398	255	38	403	0
Ev.-de-Parry	72	93	245	225	259	276	85	393	11
L. A.-Roussin	74	68	67	115	190	132	30	282	1
Roland-Garros	214	214	259	371	345	491	129	771	10

Source : Rectorat de la Réunion, service statistique.

### 2. Caractéristiques des résidences principales (1990)

	Total	Logts. achevés avt 1975	Logts. de fortune	Logts. ds des imm. coll.	Logts. n' ayant pas l'électr.	Logts. n' ayant pas l'eau	Logts. ayant l' eau chaude	Logts. ayant baign. ou douche	Logts. ayant WC à l'intér.
St-Denis	34 674	18 397	1 211	13 972	564	372	19 675	31 359	30 328
Ste-M.	<u>4 680</u>	<u>2 081</u>	<u>385</u>	<u>26</u>	<u>188</u>	<u>93</u>	<u>1 866</u>	<u>3 399</u>	<u>3 123</u>
	39 354	21478	1 596	13 998	752	465	21 541	34 758	33 451
Le Port	8 928	4 236	740	2 580	460	165	2 024	7 060	6 784
La Poss.	<u>4 016</u>	<u>1 296</u>	<u>236</u>	<u>391</u>	<u>351</u>	<u>166</u>	<u>1 448</u>	<u>2 851</u>	<u>2 626</u>
	12 944	5 532	976	2 971	811	331	3 472	9 911	9 410
St-Paul	20 563	8 177	1 204	1 516	1 265	431	5 876	11 088	9 422
Trois-B.	<u>1 646</u>	<u>805</u>	<u>94</u>	<u>15</u>	<u>123</u>	<u>45</u>	<u>333</u>	<u>690</u>	<u>511</u>
	22 209	8 982	1 298	1 531	1 388	476	6 209	11 778	9 933
St-Louis	9 493	4 884	350	157	681	349	2 315	5 907	5 418
Cilaos	<u>1 484</u>	<u>734</u>	<u>29</u>	<u>35</u>	<u>86</u>	<u>11</u>	<u>694</u>	<u>1 011</u>	<u>1 013</u>
	10 977	5 618	379	192	767	360	3 009	6 918	6 431
Tampon	13 310	6 433	441	974	379	142	7 313	10 771	10 883
Entre-D.	<u>1 407</u>	<u>723</u>	<u>22</u>	<u>7</u>	<u>41</u>	<u>11</u>	<u>543</u>	<u>909</u>	<u>840</u>
	14 717	7 156	463	981	420	153	7 856	11 680	11 723
Réunion	157 853		7 462	22 874	7 412	3 470	60 820	117 556	111 221

### 3. L'équipement des ménages en 1990

	Réfrig.	Téléviseur	Téléphone	Lave-linge	Une seule voiture	Au moins 2 voitures	Congél.
St-DENIS	33 121	30 893	28 956	22 755	16 448	5 211	9 439
Ste-Marie	4 317	4 078	3 711	2 410	2 014	661	1 369
	37 438	34 971	32 667	25 165	18 462	5 872	10 808
LE PORT	8 103	7 748	6 764	4 791	3 632	412	2 177
Possession	3 523	3 376	3 095	2 231	1 809	514	1 636
	11 626	11 124	9 859	7 022	5 441	926	3 813
St-PAUL	15 543	14 680	13 827	8 372	6 488	2 414	4 272
Trois-B.	1 133	1 125	1 055	546	370	107	279
	16 586	15 805	14 882	8 918	6 858	2 521	4 551
St-LOUIS	8 129	7 626	6 986	4 185	3 243	536	2 070
Cilaos	1 122	1 150	939	808	385	46	303
	9 251	8 776	7 925	4 993	3 628	582	2 373
TAMPON	11 967	11 355	10 451	8 788	6 115	1 707	4 360
Entre- Deux	1 085	1 018	939	757	425	119	449
	13 052	12 373	11 390	9 545	6 540	1 826	4 809
<b>Réunion</b>	141 208	133 444	122 012	84 828	63 600	16 256	42 094

### 4. Répartition de la population par tranches d'âges (1990)

	Pop.	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	15-19 ans	Total des familles	Fam. nombr. (1)
St-Denis	121 974	45 897	43 752	22 435	7 337	2 557	12 350	29 452	3099
Ste-M.	20 149	8 387	6 992	3 367	1 089	314	2 193	4 594	739
	142 123	54 284	50 744	25 802	8 426	2 871	14 543	34 046	3838
Le Port	34 733	14 763	12 287	5 154	1 937	592	3 519	7 827	1265
La Poss.	15 610	6 523	5 497	2 529	815	246	1 610	3 698	551
	50 343	21 286	17 784	7 683	2 752	838	5 129	11 525	1816
St-Paul	71 679	29 884	24 439	11 759	4 346	1 251	8 153	16 267	2771
Trois-B.	5 768	2 388	1 886	912	442	140	680	1 312	236
	77 447	32 272	26 325	12 671	4 788	1 391	8 833	17 579	3007
St-Louis	37 409	15 343	12 386	6 301	2 539	840	4 047	8 785	1389
Cilaos	5 865	2 427	1 877	1 028	405	128	645	1 324	224
	43 274	17 770	14 263	7 329	2 944	968	4 692	10 109	1613
Tampon	47 577	18 368	15 837	9 021	3 317	1 014	4 641	11 954	1066
Entre-Dx	4 259	1 570	1 332	800	377	180	391	1 047	129
	51 836	19 938	17 169	9 821	3 694	1 194	5 032	13 001	1195
<b>Réunion</b> -hommes -femmes	597 828	120 615 118 097	100 872 103 855	51 075 51 926	17 469 21 312	4 225 8 382			
		238 712	204 727	103 001	38 781	12 607	62 094		

(1) De plus de trois enfants de moins de 25 ans à charge.

### 5. La population active (1990)

	Population active totale			Chômeurs			P. act. occupée	Salariés
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
St-DENIS	28 926	24 111	53 037	6 595	7 088	13 683		34 562
St-Marie	<u>4 723</u>	<u>3 124</u>	<u>7 847</u>	<u>1 346</u>	<u>1 115</u>	<u>2 461</u>		<u>4 614</u>
	33 649	27 235	60 884	7 941	8 203	16 144	44 740	39 176
LE PORT	7 690	5 332	13 022	2 423	2 691	5 114		7 082
La Poss.	<u>3 738</u>	<u>2 471</u>	<u>6 209</u>	<u>907</u>	<u>844</u>	<u>1 751</u>		<u>3 879</u>
	11 428	7 803	19 231	3 330	3 535	6 865	12 366	10 961
St-PAUL	16 487	10 810	27 297	5 902	4 327	10 229		14 361
Trois-B.	<u>1 258</u>	<u>898</u>	<u>2 156</u>	<u>556</u>	<u>435</u>	<u>991</u>		<u>939</u>
	17 745	11 708	29 453	6 458	4 762	11 220	18 233	15 300
St-LOUIS	8 075	5 179	13 254	3 278	2 849	6 127		5 564
Cilaos	<u>1 424</u>	<u>773</u>	<u>2 197</u>	<u>664</u>	<u>366</u>	<u>1 030</u>		<u>974</u>
	9 499	5 952	15 451	3 942	3 215	7 157	8 294	6 538
TAMPON	11 082	7 098	18 180	3 398	2 783	6 181		9 328
Entre-Deux	<u>989</u>	<u>570</u>	<u>1 559</u>	<u>423</u>	<u>230</u>	<u>653</u>		<u>739</u>
	12 071	7 968	19 739	3 821	3 013	6 834	12 905	10 067
<b>Réunion</b>	137 653	95 913	233 566	45 889	40 229	86 118	147 448	121 365

### 6. Répartition de la population active occupée par secteurs d'activité

	Pop. act. occ. totale (1)		Primaire		Secondaire		Tertiaire	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
SAINT-DENIS	31 991	39 057	593	468	4 268	5 701	27 130	32 889
Sainte-Marie	<u>3 666</u>	<u>5 320</u>	<u>521</u>	<u>409</u>	<u>775</u>	<u>1 043</u>	<u>2 370</u>	<u>3 868</u>
	35 657	44 377	1 114	877	5 043	6 744	29 500	36 756
LE PORT	7 439	7 781	945	119	1 297	1 830	5 197	5 832
La Possession	<u>2 539</u>	<u>4 431</u>	<u>276</u>	<u>197</u>	<u>476</u>	<u>979</u>	<u>1 787</u>	<u>3 255</u>
	9 978	12 212	1 221	316	1 773	2 809	6 984	9 087
SAINT-PAUL	12 301	16 941	2 381	1 145	1 762	3 181	8 158	12 615
Trois-Bassins	<u>1 016</u>	<u>1 165</u>	<u>311</u>	<u>135</u>	<u>142</u>	<u>247</u>	<u>563</u>	<u>783</u>
	13 317	18 106	2 692	1 280	1 904	3 428	8 721	13 398
SAINT-LOUIS	5 748	7 063	919	680	1 367	1 636	3 462	4 747
Cilaos	<u>884</u>	<u>1 154</u>	<u>101</u>	<u>40</u>	<u>153</u>	<u>306</u>	<u>630</u>	<u>808</u>
	6 632	8 217	1 020	720	1 520	1 942	4 092	5 555
LE TAMPON	10 472	11 916	1 822	1 337	1 833	2 479	6 817	8 100
Entre-Deux	<u>708</u>	<u>906</u>	<u>189</u>	<u>112</u>	<u>107</u>	<u>184</u>	<u>412</u>	<u>610</u>
	11 180	12 822	2 011	1 449	1 940	2 663	7 229	8 710
<b>Réunion</b>	117 708	146 253	17 390	11 141	19 242	27 858	81 076	107 254

### 7. Répartition de la population active occupée par catégories socioprofessionnelles (1982)

	Pop. act. occ. (1)	Agr. expl.	Sal. agr.	Patr. ind. et comm.	Pr. lib. cadres sup.	Cadres moyens	Empl.	Ouvr.	Pers. de service	Autres
St-D.		343	245	2 179	2 838	5 253	8 667	6 582	4 700	1 377
Ste-M.		<u>170</u>	<u>411</u>	<u>212</u>	<u>163</u>	<u>339</u>	<u>687</u>	<u>1 181</u>	<u>458</u>	<u>52</u>
	35 857	513	656	2 391	3 001	5 592	9 354	7 763	5 158	1 429
Le Port		32	49	453	224	727	1 644	3 544	629	177
La Poss.		<u>190</u>	<u>39</u>	<u>147</u>	<u>127</u>	<u>390</u>	<u>425</u>	<u>958</u>	<u>259</u>	<u>52</u>
	10 066	222	88	600	351	1 117	2 069	4 502	888	229
St-Paul		1 546	706	859	753	1 523	1 785	3 360	1 617	204
Trois B.		<u>182</u>	<u>105</u>	<u>57</u>	<u>24</u>	<u>74</u>	<u>126</u>	<u>275</u>	<u>167</u>	<u>14</u>
	13 377	1 728	811	916	777	1 597	1 911	3 635	1 784	218
St-Louis		688	324	512	149	476	962	1 877	691	82
Cilaos		<u>76</u>	<u>12</u>	<u>63</u>	<u>39</u>	<u>87</u>	<u>126</u>	<u>367</u>	<u>100</u>	<u>15</u>
	6 646	764	336	575	188	563	1 088	2 244	791	97
Tampon		1 170	646	692	880	1 557	1 488	2 607	1 288	170
Entre D.		<u>111</u>	<u>91</u>	<u>36</u>	<u>19</u>	<u>74</u>	<u>116</u>	<u>171</u>	<u>81</u>	<u>11</u>
	11 208	1 281	737	728	899	1 631	1 604	2 778	1 369	181
<b>Réunion</b>	118 221	9 869	6 382	8 327	6 687	14 448	22 735	32 615	14 216	2 942

(1) Hors « non déterminés ».

### 8. Répartition de la population de 15 ans et plus par diplômes (1990)

	Études terminées									
	Pop. de 15 ans et +	Études en cours	Aucun dipl. déclaré	CEP	BEPC	CAP	BEP	Bac ou brevet prof.	Bac + 2	Bac + 3 et au-delà
St-Denis	88 429	13 899	42 553	4 115	5 122	6 385	2 842	6 443	3 299	3 771
St-Paul	49 948	7 279	30 010	1 838	1 652	2 596	1 057	2 484	1 524	1 508
Réunion	421 220	58 350	254 600	15 898	17 479	26 489	10 424	19 109	9 757	9 114

Source des tableaux 2 à 9 : INSEE, recensements généraux de la population.

### 9. Répartition de la population active occupée par professions et catégories sociales (1990)

	Pop. act. occ. (1)	Agr. expl.	Artisans Comm. Chefs d'entr.	Cadres Prof. intell. sup.	Prof. interm.	Employés	Ouvriers
SAINT-DENIS	39 057	308	2 820	4 193	7 475	15 579	8 682
Sainte-Marie	<u>5 320</u>	<u>190</u>	<u>364</u>	<u>335</u>	<u>720</u>	<u>1 869</u>	<u>1 842</u>
	44 377	498	3 184	4 528	8 195	17 448	10 524
LE PORT	7 781	38	493	260	960	2 800	3 230
La Possession	<u>4 431</u>	<u>103</u>	<u>310</u>	<u>388</u>	<u>787</u>	<u>1 353</u>	<u>1 490</u>
	12 212	141	803	648	1 747	4 153	4 720
SAINT-PAUL	16 941	820	1 294	1 769	3 098	4 938	5 022
Trois-Bassins	<u>1 165</u>	<u>115</u>	<u>88</u>	<u>43</u>	<u>141</u>	<u>378</u>	<u>400</u>
	18 106	935	1 382	1 812	3 239	5 316	5 422
SAINT-LOUIS	7 063	557	692	211	792	2 286	2 525
Cilaos	<u>1 154</u>	<u>41</u>	<u>87</u>	<u>24</u>	<u>125</u>	<u>347</u>	<u>530</u>
	8 217	598	779	235	917	2 633	3 055
LE TAMPON	11 916	1 053	1 017	1 057	2 209	3 347	3 233
Entre-Deux	<u>906</u>	<u>102</u>	<u>54</u>	<u>36</u>	<u>129</u>	<u>309</u>	<u>276</u>
	12 822	1 155	1 071	1 093	2 338	3 656	3 509
<b>Réunion</b>	146 253	8 560	11 125	10 692	23 149	49 028	43 699

(1) Hors « non déterminés ».